



**ETAT-MAJOR**

Secrétariat de direction

**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

-----  
**2<sup>ème</sup> réunion de 2025**  
-----

**Séance du 16 juin 2025**  
-----

**Délibération**

**PV n° 4**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Date de convocation :  
04 juin 2025

Réceptionnée à la  
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHÉRY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

*Monsieur le Directeur de cabinet de la Préfecture Charles NOÏN.  
Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET.*

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 16

*Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.  
Messieurs Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Patrick GROSJEAN, Didier LEPRINCE, Philippe PICHÉRY, Pascal PLUOT, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 6

*Mesdames Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT.  
Messieurs Philippe BORDE, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Denis POTTIER.*

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cdt Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

\*\*\*\*\*

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

**Vu** la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

**Vu** le rapport de présentation ci-après ;

\*\*\*\*\*

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il appartient donc au Conseil d'Administration du SDIS de l'Aube de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

De plus, le tableau des effectifs régularise les mouvements intervenus et à intervenir, notamment dans le cadre des besoins en matière d'emplois et de compétences.

Depuis sa dernière modification en décembre 2025, le tableau des effectifs nécessite d'être ajusté.

Personnels administratifs et techniques :

Suite à un départ à la retraite au 1<sup>er</sup> juin 2025 au sein du « soutien opérationnel - technique et moyen opérationnel », un poste de la filière technique, grade de technicien est supprimé et son remplacement est effectué en interne par un poste de filière administrative, catégorie B dans le cadre du nouvel organigramme.

Enfin, afin de renforcer la sous-direction Santé, le SDIS de l'Aube souhaiterait recruter un 2<sup>ème</sup> médecin d'ici la fin de l'année.

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	CATEGORIES	Effectif cible ancienne situation	Effectif au 01/10/2024	Effectif au 01/06/2025	Mise à disposition	Disponibilité	Effectif cible nouvelle situation	
<b>SERVICES GENERAUX</b>								
Contrôleur général	A				1			
Colonel hors classe	A	2	0	1			2	
Colonel	A		2		1			
Lieutenant-colonel	A	1	1	1			1	
Commandant	A	4	2	4	1		4	
Capitaine	A	7	2	2			6	
Lieutenant Hors Classe	B	11			1		12	
Lieutenant 1ere Classe	B		8	7				
Lieutenant 2eme Classe	B		7	7				
Adjudant	C	38	36	40			38	
Sergent	C	38	40	35		1	36	
Caporal-chef	C	53	14	15			53	
Caporal	C		31	28				
Sapeur	C		8	8				
<b>SERVICES DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL</b>								
Médecin	A	1	0,5	1,5			2	
Cadre de santé	A	1	1	1			1	
Pharmacien de 2eme classe	A	1					1	
<b>SOUS TOTAL</b>			157	152,50	150,50	4	1	156
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
Attaché hors classe	A	5	1	1			5	
Attaché Principal	A		3	3				
Attaché	A		1	1				
Rédacteur principal 1ere classe	B	6					7	
Rédacteur principal 2eme classe	B			1				
Rédacteur	B		2	1				
Adjoint administratif ppal de 1ère classe	C	12	6	7			12	
Adjoint administratif ppal de 2ème classe	C		3	3				
Adjoint administratif	C		7	7		1		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Ingénieur principal	A	2					2	
Ingénieur	A		2	2				
Technicien principal de 1ère classe	B	6					5	
Technicien principal de 2ère classe	B		1	1				
Technicien	B		1	2				
Agent de maîtrise principal	C	6					6	
Agent de maîtrise	C							
Adjoint technique ppal de 1ère classe	C		2	2				
Adjoint technique ppal de 2ème classe	C		1	1				
Adjoint technique	C		5	5				
<b>SOUS TOTAL</b>			37	35	37	0	1	37
<b>TOTAL</b>			194	187,5	187,50	4	2	193

\*\*\*\*\*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Considérant la disponibilité des crédits nécessaires,

à l'unanimité,

**PREND ACTE** que ce rapport a été présenté aux membres du comité social territorial le 4 juin 2025 ;

**AUTORISE** la suppression d'un poste de la filière technique au grade de technicien et la création d'un poste de filière administrative, catégorie B à compter du 1er juin 2025 ;

**AUTORISE** la création d'un emploi permanent à temps complet de médecin, à compter du 1er juin 2025 ;

**VALIDE** le tableau des effectifs décliné ci-dessus.

Fait le **20 JUIN 2025**

*Votes pour : 16*

*Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.*

*Messieurs Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Patrick GROSJEAN, Didier LEPRINCE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Jacky RAGUIN.*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

Le Président du Conseil d'Administration



**Philippe PICHERY**